



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-144378>

Département(s) de publication : **93**

Annonce n° **24-144378**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : MAIRIE AULNAY SOUS BOIS - M. Bruno BESCHIZZA

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 2193005000016

Ville : Aulnay sous bois

Code postal : 93600

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 93

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>

Identifiant interne de la consultation : ANG 24-02

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Mairie d'Aulnay-Sous-Bois Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique BP 56 RDC bas

Adresse mail du contact : Marches-publics@aulnay-sous-bois.com

Numéro de téléphone du contact : +33 148796317

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires de prestations de services identiques ou similaires à l'objet du présent marché, et réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (2021, 2022 et 2023) ; - Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels en cours de validité ;
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** - Liste des principaux services exécutés au cours des trois dernières années (2021, 2022 et 2023), indiquant

le montant, la date et le destinataire public ou privé. Cette liste fait l'objet d'une annexe au Règlement de Consultation (annexe n° 1). Les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 14/01/2025 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Exigée

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : ORGANISATION DE SORTIES PROMENADES POUR SENIORS - ANNEE 2025

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La présente consultation concerne l'ORGANISATION DE SORTIES PROMENADES POUR SENIORS - ANNEE 2025.

Lieu principal d'exécution du marché : Les prestations devront avoir lieu à Paris, sur un bateau en croisière sur la Seine.

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Le présent marché public est soumis à une procédure adaptée prévue à l'article L.2123-1 du Code de la commande publique. Cette consultation sera passée sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande en application des dispositions articles R2162-4, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire avec un minimum de cent (100) personnes et avec un maximum de mille (1000) personnes. Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins. Il concerne une prestation de service. Par conséquent, il est soumis au C.C.A.G.-F.C.S. Le marché public est conclu pour l'effectif annuel suivant : NOMBRE DE PARTICIPANTS MINIMUM 100 MAXIMUM 1000
NOTA I : En raison du budget alloué par l'acheteur pour cette prestation, le montant unitaire de la prestation ne pourra pas excéder soixante-quinze euros (75 euro(s)) T.T.C. par personne.
NOTA II : conformément à l'article 4 du Cahier des clauses particulières (C.C.P. - Annexe n°4 de l'A.E.), le titulaire s'engage à prendre en charge le repas des chauffeurs et devra donc accorder une gratuité par car, dans la limite de quatre (4) gratuités par jour. Co-traitance (article 45 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016) Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement. En vertu de l'article R2142-21 du Code de la commande publique, il est interdit aux soumissionnaires de présenter plusieurs offres en agissant à la fois : - En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; - En qualité de membres de plusieurs groupements. Sous-traitance (article L. 2193-5 du Code de la commande publique) L'offre, qu'elle soit présentée par un opérateur économique ou par un groupement d'opérateurs économiques, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C., l'offre devra également indiquer : a) La nature des prestations sous-traitées ; b) Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé ; c) Le montant maximum des sommes à verser au sous-traitant ; d) Les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix ; e) Le cas échéant, les capacités du sous-traitant sur lesquelles le candidat s'appuie ; f) Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner. L'accord-cadre est conclu pour une durée ferme d'un (1) an à compter de sa notification. Il n'est pas reconductible. L'organisation des sorties promenades, en fonction du nombre de personnes inscrites, se répartira sur un (1) à quatre (4)

jours ouvrés (hors week-end et jours fériés). Ces sorties promenades seront organisées entre le 5 et le 12 mai 2025. Le calendrier sera déterminé par le pouvoir adjudicateur une fois l'attribution et les inscriptions effectuées. Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Sur budget propre. Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché, seront payées dans un délai global de trente (30) jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes. Aucune avance ne sera versée. Voir l'article 5..3 du règlement de consultation pour le jugement des offres. Voir l'article 7 du règlement de consultation pour la négociation.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 23/12/2024